



**COMMENTRY
MONTMARAUULT
NÉRIS**
COMMUNAUTÉ

*COMPTE RENDU
DU 17 FEVRIER 2021*

L'An Deux Mille Vingt et Un, le Dix-Sept Février à Dix Neuf heures, le Conseil Communautaire de COMMENTRY MONTMARSAULT NERIS COMMUNAUTE, légalement convoqué le 27 janvier 2021, s'est rassemblé en visioconférence sous la présidence de Claude RIBOULET.

PRESENTS :

S. BADUEL – D. BEAULATON – I. BIDET – J. BIZEBARRE – E. BLANCHET
E. BLONDEAU – S. BODEAU – A. BOULET – M. BOULOGNE – E. BOULON
S. BOURDIER – B. BOVE – L. BROCARD – G. BUREAU – M. CARRE – A. CHANIER
A. CHAPY – L. CHICOIS – D. COLLINET – B. DEPRAS – M. DESFORGES
S. DEVERRIERE – M. DUFFAULT – G. FENOUILLET – M. JALIGOT – S. JARDONNET
JP. LAURENT – O. LABOUESSE – F. LE MOUCHEUX – D. LINDRON – M. LOUREIRO
E. MICHON – G. NOUALI – A. PATUREAU – JJ. PERRET – J. PHILIP – P. RELIANT
C. RIBOULET – C. RIMBAULT – A. SAINT-JULIEN – C. SCHLAUDER – JP. SOUPIZET
D. TABUTIN – B. THEVENET – E. TOURAUD – C. TOUZEAU – T. VERGE ;

EXCUSE(E)S :

V. ALLOIN – G. BIDAUD – PH. BONHOMME – P. DAFFY – G. FERRIERE
JP. FOURNIER – F. SPACCAFERRI – A. SURRE

AVAIENT DONNE POUVOIR :

PH. BONHOMME à B. DEPRAS
F. SPACCAFERRI à M. LOUREIRO

SECRETAIRE DE SEANCE :

C. RIMBAULT

Ouverture de la séance à 19h.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre et du 20 janvier 2021 ont été approuvés, à l'unanimité.

1. DECISIONS

1.1 DECISIONS DU PRESIDENT

Le Conseil prend ACTE des décisions du Président suivantes :

❖ **Attribution cellule 2 de l'Hôtel d'entreprises – DEC22D2020**

Monsieur le Président décide d'attribuer la cellule 2 de l'hôtel d'entreprise à Malicorne pour une superficie de 64,67 m², hors local de stockage à la Société ARKEOS, situé Rue du Grand Duc – 03410 DOMÉRAT, de fixer le prix du loyer à 5€ HT par m², soit 3 880,20€ HT annuel et de signer un bail commercial pour une durée de 9 ans.

❖ Attribution cellule 8 de l'Hôtel d'entreprises – DEC1P2021

Monsieur le Président décide d'attribuer la cellule 8 de l'hôtel d'entreprise à Malicorne pour une superficie de 194 m², à la Société ACE, situé 45, rue Georges Besse – 63021 CLERMONT-FERRAND, de fixer le prix du loyer à 4,23€ HT par m², soit 9 847,44€ HT annuel et de signer un bail dérogatoire pour une durée de 36 mois.

❖ Attribution du marché de transport à usage des accueils de loisirs des Galibots et de Cosne-d'Allier

Monsieur le Président décide d'attribuer :

le lot n°1 :

ALSH Galibots – ramassage pendant les vacances scolaires (sauf Noël) et les mercredis en période scolaire à la Société **PRET A PARTIR STIA**, sise Route de Nancy – 54840 GONDREVILLE.

le lot n°2 :

ALSH Galibots – transport ponctuel activités (1 bus de 50 places) à la Société **PRET A PARTIR STIA**, sise Route de Nancy – 54840 GONDREVILLE.

le lot n°3 :

ALSH Cosne d'Allier – transport ponctuel activités (1 bus de 50 places) à la Société **PRET A PARTIR STIA**, sise Route de Nancy – 54840 GONDREVILLE.

1.2 DECISIONS DU BUREAU

❖ Demande de subvention régionale pour la plateforme de vente en ligne « Ma Ville Mon Shopping »

Un partenariat entre la Communauté de communes et la plateforme de vente en ligne « Ma Ville Mon Shopping » pour permettre aux commerçants et artisans de la Communauté de communes de vendre en ligne. Cette action est éligible à une aide du Conseil régional intitulée « Développer des outils de territoire pour le commerce en ligne ». Le bureau communautaire décide de solliciter le Conseil régional pour l'attribution d'une subvention au titre de l'aide intitulée « Développer des outils de territoire pour le commerce en ligne » dans le cadre de la mise en place du partenariat avec la plateforme de vente en ligne « Ma Ville Mon Shopping ».

Le Conseil prend **ACTE** de la décision du Bureau communautaire.

2. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Convention Agence Technique Départementale de l'Allier : Support technique et S²LOW@CTES – DEL20210217_001

Le Conseil communautaire, *sur proposition du Président*, **APPROUVE** et **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'assistantes informatiques qui doivent être mises à jour au titre du Règlement Général sur la Protection des Données.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

1.2 Désignation d'un Elu correspondant Sécurité routière – DEL20210217_002

Le Conseil communautaire, *sur proposition du Président*, **DESIGNE** Jocelyne BIZEBARRE correspondante « Sécurité Routière » de la Communauté de communes qui sera le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux, et veillera à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

1.3 Modification de la composition du Comité directeur de l'Office de tourisme intercommunal – DEL20210217_003

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Laurence CHICOIS, Vice-Présidente au développement touristique et au thermalisme*, **APPROUVE** la modification de la composition du comité directeur de l'Office de tourisme. Monsieur MANY Jean-Jacques a été nommé suppléant au sein du collège des socioprofessionnels. Suite à son départ de l'établissement thermal de Néris-les-Bains, il convient de le remplacer au sein du Comité Directeur de l'office de tourisme intercommunal. Madame OGAR Eugénie, assistante de direction au sein de l'établissement thermal est désignée en remplacement de Monsieur MANY Jean-Jacques.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

3. RESSOURCES DU TERRITOIRE

3.1 FINANCES

3.1.1 Débat d'Orientations Budgétaires - DEL20210217_004

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Lionel BROCARD, Vice-Président aux ressources financières et humaines*, **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires pour 2021.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

3.2 RESSOURCES HUMAINES

3.1.2 Modification de la régie de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour

Point retiré de l'ordre du jour.

3.1.3 Création d'un poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » – DEL20210217_005

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Lionel BROCARD, Vice-Président aux ressources financières et humaines*, **APPROUVE** la création d'un poste de catégorie B ou A à temps complet pour assurer le pilotage, la mise en œuvre, la coordination et l'animation du dispositif « Petites Villes de Demain », **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs, **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget et **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

3.1.4 Création d'un poste de Conseiller Numérique – DEL20210217_006

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Lionel BROCARD, Vice-Président aux ressources financières et humaines*, **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent dans le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, afin de mener à bien le projet de former les usagers au numérique dans le cadre de l'appel à projet national, pour une durée prévisible de 2 ans, à temps complet, **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs, **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget et **PRECISE** que si la candidature de la Communauté de communes n'est pas retenue, le présent emploi ne figurera pas au tableau des emplois.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

3.1.5 Modification du tableau des effectifs – DEL20210217_007

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Lionel BROCARD, Vice-Président aux ressources financières et humaines*, **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget primitif 2021.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

3.1.6 Convention de mission entre le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon, le Centre de Gestion de l'Allier et la Communauté de communes – DEL20210217_008

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Lionel BROCARD, Vice-Président aux ressources financières et humaines*, **APPROUVE** la convention de mission avec le Centre de gestion du Rhône pour pouvoir disposer à temps complet de l'agent en remplacement de la directrice du Centre de loisirs de Cosne-d'Allier qui bénéficie d'un temps partiel thérapeutique et **AUTORISE** le Président à signer la convention de mission correspondante.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

3.3 TRAVAUX

3.2.1 Convention financière et de délégation à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue J.A Bayet et rue de l'Industrie – DEL20210217_009

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Alain CHANIER, Vice-Président à la gestion des équipements et des aménagements*, **APPROUVE** la convention de financement et de délégation à maîtrise d'ouvrage qui a pour objectif de définir les modalités financières à mettre en place entre la ville de Commentry, la commune de Malicorne, la Communauté de Communes Commentry Montmarault Nérès et le SMEA sur l'opération de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement des rues Jean Alexis Bayet et de l'Industrie, le projet est estimé à 514 891,04 € HT et **AUTORISE** le Président ou son représentant signer la convention de financement et de délégation à maîtrise d'ouvrage correspondante.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

3.2.2 ENEDIS – Convention de mise à disposition – Mise en place d’une armoire de coupure – DEL20210217_010

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Alain CHANIER, Vice-Président à la gestion des équipements et des aménagements*, **APPROUVE** l’installation par la société ENEDIS d’une armoire de coupure type AC3T sur la parcelle ZE 35 dans le cadre d’aménagement sur le réseau électrique au lieu-dit « Les Brandes » sur la commune de Malicorne et **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition correspondante.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

3.2.3 Convention pour l’alimentation en Gaz de la Zone d’Aménagement – ZA du Grand Champ avec GRDF – DEL20210217_011

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Alain CHANIER, Vice-Président à la gestion des équipements et des aménagements*, **APPROUVE** l’extension du réseau de gaz naturel dans le cadre de l’aménagement de la ZA du Grand Champ à Montmarault, l’intégralité du coût des travaux sera pris en charge par GRDF et **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

4. DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

4.1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE ET ARTISANAT

4.1.1 Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville et aide au commerce et à l'artisanat de proximité avec point de vente du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes - Aide pour le développement de la BOULANGERIE JEANNIN, à Montmarault– DEL20210217_012

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Didier LINDRON, vice-Président au développement économique, au commerce et à l'artisanat*, **APPROUVE** et **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires au versement des aides sous réserve que les dossiers soient validés par le Conseil départemental et le Conseil régional conformément au plan de financement suivant :

Besoins	En € HT	Ressources	En € HT
Travaux Entreprise Achat et travaux SCI	196 815	Conseil départemental (20% plafond 10 000 €)	10 000
	137 523	Communauté de communes (10 % plafond 5 000 €)	5 000
Matériels, agencement	100 000	Emprunt bancaire EI	220 000
		Crédit-bail matériel	100 000
		Région (20% plafond 10 000 €)	10 000
		Communauté de communes (10% plafond 5 000 €)	5 000
		Financement SCI	84 338
TOTAL	434 338	TOTAL	434 338

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

4.1.2 Aide au Commerce et à l'Artisanat de proximité avec point de vente du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes – SARL OPTICEUM à Commentry– DEL20210217_013

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Didier LINDRON, vice-Président au développement économique, au commerce et à l'artisanat*, **APPROUVE** et **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires au versement de l'aide à la SARL OPTICEUM à Commentry, sous réserve que le dossier soit validé par le Conseil régional.

Dépenses éligibles	€ HT	Recettes	€ HT
Investissements	39 000	Conseil régional 20% (plafond 50 000€)	7 800
		CMNC 10%	3 900
		Autofinancement	27 300
TOTAL	39 000	TOTAL	39 000

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

4.1.2 Aide au Commerce et à l'Artisanat de proximité avec point de vente du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes – EURL Le Comptoir de Chloé à Cosne-d'Allier– DEL20210217_014

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Didier LINDRON, vice-Président au développement économique, au commerce et à l'artisanat*, **APPROUVE** et **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires au versement de l'aide à l'EURL Le Comptoir de Chloé à Cosne-d'Allier, sous réserve que le dossier soit validé par le Conseil régional.

Dépenses éligibles	€ HT	Recettes	€ HT
Investissements	19 226	Conseil régional 20% (plafond 50 000€)	3 845
		CMNC 10%	1 923
		Autofinancement	13 458
TOTAL	19 226	TOTAL	19 226

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

4.1.3 Avenant n°1 à la convention de participation au Fonds Région Unie – DEL20210217_015

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Didier LINDRON, vice-Président au développement économique, au commerce et à l'artisanat*, **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de participation au Fonds Région Unie qui évolue de la façon suivante :

- le Fonds est prolongé jusqu'au 30 juin 2021 ;
 - les critères d'éligibilité de l'aide n°2 « Avances remboursables » au profit des microentreprises et associations sont modifiés. Ils permettent d'étendre ce dispositif :
 - le critère nombre de salariés passe à 20 salariés inclus (50 de façon exceptionnelle) au lieu de 9 salariés dans la convention initiale,
 - le chiffre d'affaire n'est plus limité pour pouvoir bénéficier de l'aide,
 - les entreprises créées avant le 29 octobre 2020 peuvent y prétendre ;
 - L'avance remboursable est portée à un maximum de 30 000 euros (au lieu des 20 000 euros dans la convention initiale).
- et **AUTORISE** le Président à signer toute pièce administrative, technique ou financière afférente à ce dossier.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

4.1.3 Règlement intérieur de l'hôtel d'entreprises – DEL20210217_016

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Didier LINDRON, vice-Président au développement économique, au commerce et à l'artisanat*, **APPROUVE** le règlement intérieur de l'hôtel d'entreprises.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

4.1.3 Stand CMNC à la Foire Exposition de Montluçon – DEL20210217_017

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Didier LINDRON, vice-Président au développement économique, au commerce et à l'artisanat*, **VALIDE** le principe de la location par la Communauté de communes d'un stand à la foire exposition de Montluçon qui comporterait un espace dédié à la Communauté de communes et ses services l'Office de tourisme intercommunal, services enfance jeunesse..), et un autre dédié à des entreprises du territoire désireuses de venir exposer quelques jours sur la foire, **DONNE** son accord pour que le Président engage toutes les démarches afférentes et **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

4.1.3 Mise en place d'un parcours « PEPIT » pour la découverte du Patrimoine– DEL20210217_018

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Laurence CHICOIS, Vice-Présidente au développement touristique et au thermalisme*, **APPROUVE** la mise en place d'un parcours « Pépit » sur le territoire communautaire et **AUTORISE** le Président à signer la convention devant intervenir pour la mise en place du parcours ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

5. VITALITE DU TERRITOIRE

5.1 ENFANCE JEUNESSE

5.1.1 Projet RAM ATTITUDE'03

Point retiré de l'ordre du jour.

5.1.2 Convention de mise à disposition de matériel entre le Collège de Cosne-d'Allier et l'ALSH de Cosne-d'Allier – DEL20210217_019

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Bruno DEPRAS, Vice-Président à l'action éducative, l'enfance et la jeunesse*, **APPROUVE** la convention de mise à disposition du matériel pédagogique du Collège de Cosne-d'Allier à l'ALSH intercommunal de Cosne-d'Allier, à titre gratuit, et **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition correspondante.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

5.2 NUMERIQUE

5.2.1 Engagement de l'action de Développement numérique sur le Territoire WIFI@ALLIER auprès du Département de l'Allier – DEL20210217_020

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Monsieur le Président*, **APPROUVE** le plan de financement pour le projet de développement numérique sur le territoire communautaire, **DECIDE** d'engager ce projet, **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif « Aide à la mise en place de points d'accès Wifi publics » comme indiqué dans le plan de financement présenté ci-dessous et **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'engagement de ce projet et à cette demande de subvention.

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition de 24 bornes WIFI	2 160,00	Conseil Départemental de l'Allier	9 024,00
Installation de 24 bornes Wifi	9 360,00	Communauté de communes (autofinancement)	2 496,00
TOTAL	11 520.00	TOTAL	11 520,00

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

5.3 VIE DES VILLES ET VILLAGES

5.3.1 Fonds de concours – Commune de Tortezaïs – DEL20210217_021

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Maryline JALIGOT, Conseillère déléguée à la vie des villes et villages*, **DONNE** un avis favorable pour l'attribution du fonds de concours de la commune de Tortezaïs.

TORTEZAIS – annule et remplace décision du Président n°13D2020 en date du 26/06/2020)

Nature des travaux	Dépenses € HT	Recettes €	
Eglise – restauration du Christ en bois	1 660.00	Commune	830.00
		Fonds de concours	830.00
Total	1 660.00	1 660.00	

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

6 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 HABITAT / URBANISME

6.1.1 Accessibilité des espaces et bâtiments publics aux personnes handicapées Constitution de la Commission intercommunale d'accessibilité – DEL20210217_022

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Christiane TOUZEAU, Vice-Présidente à l'équilibre territorial et à l'habitat*, **APPROUVE** la composition de la commission intercommunale d'accessibilité suivante :

Représentants élus :

- Jacques PHILIP (Beaune d'Allier)
- Sylvie PIERRE (Bézenet)
- Denis PENIN (Bizeneuille)
- Jean Louis MARKOWSKI (Blomard)
- Fabienne DHUME (Chamblet)
- Elisabeth BLANCHET (Chappes)
- François TARIAN (Chavenon)
- Jocelyne BIZEBARRE (Colombier)
- Thierry VERGE (Commentry)
- Gérard CHAUDAGNE (Cosne d'Allier)
- Sylviane CHICOIS (Deneuille les Mines)
- Pierre Henri BONHOMME (Doyet)
- Monique COURTOIS (Durdar Larequille)
- Catherine CHAMPOMMIER (Hyds)
- Isabelle BOUBAT (La Celle)
- Patrick CLEMENT (Louroux de Baune)
- Nathalie LEBRUN (Malicorne)
- Didier LINDRON (Montmarault)
- Marie-Rose BEGARD (Montvicq)
- Gilles MALLET (Murat)
- Patrice POGET (Néris les Bains)
- Gérard FENOUILLET (Sauvagny)
- Viviane ALLOIN (Sazeret)
- Christophe VEYSSET (Saint Angel)
- Jean Pierre LAURENT (Saint Marcel en Murat)
- Luc PERRIN (Saint Priest en Murat)
- Valérie DUBOST (Saint Bonnet de Four)
- Jean Jacques PERRET (Tortezais)
- Bruno GOUBERT (Venas)
- Gérard JARDOUX (Verneix)
- Pierre MONCELON (Vernusse)
- Frédéric MICHARD (Villefranche d'Allier)
- Delphine MAZEROLLE (Voussac)

Représentants du monde associatif :

- Alain PASSAT (Commentry)
- Jean PAUPERT (Commentry)
- Joelle LAVEDIAUX (Doyet)
- Henri TRONCHE (La Celle)
- Suzanne MATHIAUD (Venas)

Représentants des personnes handicapées:

- Raymond GIRAUD (La Celle)
- Philippe BLANCHE (Malicorne)
- Sylvain ROCHE (Venas)

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

6.1.2 Convention partenariale avec l'ADIL – DEL20210217_023

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Christiane TOUZEAU, Vice-Présidente à l'équilibre territorial et à l'habitat*, **APPROUVE** la proposition de l'ADIL concernant une intervention sans permanence sur le territoire, la subvention de fonctionnement se décomposerait comme suit : 1 293€ au titre de la compétence générale et 1 500€ au titre de la compétence observatoire, soit un total de 2 793€, et **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

6.2 AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT

6.2.1 Approbation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) – DEL20210217_024

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Elise Boulon, Vice-Présidente aux énergies nouvelles et à l'environnement*, **ARRETE** le projet de Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 (PCAET) de la Communauté de communes de Commentry Montmarault Neris Communauté qui comprend un diagnostic territorial, une stratégie « climat air énergie », un programme d'actions et une Evaluation Environnementale Stratégique, **PREND** acte de la réalisation de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) requise au titre de l'article R.122-17 du Code de l'Environnement, **AUTORISE** le Président à saisir la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) Auvergne-Rhône-Alpes, chargée d'émettre un avis sur l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES), **AUTORISE** le Président ou son représentant à organiser une consultation publique portant sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), **SOUMET** le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour avis à l'Etat et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération. Les axes du projet PCAET sont modifiés comme ce qui suit :

- **D'un diagnostic** : ce document fait l'état des lieux du territoire sur les différents secteurs abordés par le PCAET (consommations énergétiques, productions d'énergie renouvelable et de son potentiel encore non exploité, bilan des émissions de GES, polluants atmosphériques, séquestration carbone, etc.)
- **D'une stratégie** : élaboré en lien avec les objectifs nationaux et régionaux et selon le diagnostic précédent, ce document fixe des objectifs territoriaux à atteindre à court et moyen terme (2030-2050).
- **D'un programme d'action** : suivant le diagnostic et la stratégie du territoire, Commentry Montmarault Neris communauté a pu élaborer son programme d'action en concertation avec les acteurs de son territoire selon 6 axes :
 - Axe 1 : Une collectivité et des communes exemplaires
 - Axe 2 : Un territoire sobre et efficace en énergie
 - Axe 3 : Un territoire adapté au climat de demain
 - Axe 4 : Un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables
 - Axe 5 : Un territoire tourné vers l'économie locale et circulaire
- **De l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)** : présente l'état environnemental de Commentry Montmarault Neris communauté avant la mise en œuvre du PCAET, permettant ensuite de comparer et d'évaluer l'action du PCAET sur l'environnement.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

6.2.2 Contrat Territorial Œil Aumance – Validation de la Stratégie/Feuille de route – DEL20210217_025

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Elise Boulon, Vice-Présidente aux énergies nouvelles et à l'environnement*, **DECIDE** de valider la Stratégie/Feuille de route en vue de la signature du Contrat Territorial Œil Aumance.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

6.2.3 Convention avec la SAFER pour les baux d'occupation précaire – DEL20210217_026

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Olivier LABOUESSE, Conseiller délégué à l'agriculture et aux productions locales*, **APPROUVE** la nouvelle convention de mise à disposition pour l'accompagnement à la gestion temporaire du patrimoine avec la SAFER, suite à des modifications : prise en charge de la rémunération annuelle pour la SAFER de 23€ HT par ha et par an par la Communauté de communes, diminution de la surface des biens identifiés dans le relevé parcellaire, montant de la redevance annuelle élevé à 6 750€ au lieu de 9 675€ et **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

6.2.4 Convention avec la Gaule Commentryenne – Plan d'Eau des Marais – DEL20210217_027

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Alain CHANIER, Vice-Président à la gestion des équipements et des aménagements*, **APPROUVE** et **AUTORISE** le Président à signer la convention et ses possibles avenants avec la Gaule Commentryenne pour assurer la gestion et l'entretien régulier des plans d'eau des Marais, cadastrées YA n°5 et YA n°6, pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction avec effet au 1^{er} janvier 2021, et à titre gratuit.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

7 LIEU DU PROCHAIN CONSEIL – DEL20210217_028

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Monsieur le Président*, **APPROUVE** le lieu du prochain conseil communautaire du 7 avril 2021, salle Delta à Doyet.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe le conseil que suite à la crise sanitaire, les conseils n'ont pu être réalisés en présentiels et que les procès-verbaux du conseil de décembre et janvier n'ont pas été émargés. Des permanences au siège de la Communauté de communes et de la Maison du Tourisme sont organisées pour signer les procès-verbaux :

Communauté de communes à Commentry : jusqu'au 1^{er} mars 2021 – de 8h30 à 17h30

Maison du Tourisme à Montmarault : du 2 mars au 6 mars – de 9h00 à 17h00 (*samedi fermé de 12h à 14h*)

Christiane TOUZEAU, *Vice-Présidente à l'équilibre territorial et à l'habitat*, informe que lors du COPIPLUi du 1^{er} mars prochain, et afin de respecter les mesures barrières, les communes devront être représentées par une seule personne, conformément à la composition du COPIPL.

Clôture de la séance : 21h00.